



•1•2•3•4•5•Ô:

CDD de France Télévisions : Après les vaches à lait, les vaches maigres

Ironie du sort : alors que le salon de l'agriculture vient d'ouvrir ses portes, la direction de France Télévisions semble considérer un peu plus ses salariés non permanents comme du bétail !

Vendredi, un collectif de CDD de FTV a adressé à la direction deux courriers.

L'un pour lui faire part de ses inquiétudes sur le « projet d'accord sur l'emploi des collaborateurs non permanents ».

L'autre pour l'alerter sur ses difficultés financières depuis la mise en place du nouveau système de défraiement des personnels non permanents.

Journalistes et intermittents : aujourd'hui, les CDD de FTV sont à bout !

Non content de devoir être disponibles à toute heure, le week-end, les jours fériés, durant les vacances scolaires ; non content de vivre dans un sac, entre deux trains et deux mauvais hôtels, ils doivent aussi, depuis près d'un an, avancer une partie de leurs frais pour aller honorer leurs contrats !

Des frais qui leurs sont remboursés jusqu'à plusieurs semaines après la fin de leurs missions, ce qui les met dans des situations financières impossibles, avec des centaines d'euros dans la nature, et pour les cas extrêmes, des milliers !

Depuis un an, CDD et intermittents serrent les dents et jouent les vaches à lait avec le sourire, dans l'espoir d'atteindre le Graal : un CDI à France Télévisions !

Oui mais voilà, le projet d'accord de la direction sur l'emploi des personnels non permanent, dont la direction a dévoilé lundi dernier les grandes lignes dans un communiqué, alors même qu'aucune OS n'envisage de le signer, a mis le feu aux poudres !

Cet accord, qui prétend vouloir instaurer une protection pour les CDD et CDDU les plus réguliers, cache en fait une nouvelle période de vaches maigres !

Pour être intégré à FTV, il faudra avoir travaillé au moins 210 jours par an en 2015, 2016 et 2017 pour un CDD de droit commun: c'est plus qu'un CDI !

Plus grave, la direction aurait mis en place depuis le début de l'année un plafonnement annuel des collaborations de 120 jours pour un CDD de droit commun et 80 jours pour un CDDU ! Au-delà, prière d'aller pointer !

Un comble quand on sait que FTV oblige ses CDD à passer par un jury pour intégrer le « planning définitif des personnels non permanents » !

Le SNJ-CGT dénonce ces pratiques et demande à la Direction de cesser de fragiliser des personnels non permanents dont elle use et abuse depuis des années. Il continuera à se battre aux côtés des salariés précaires pour les rétablir dans leurs droits.

Paris, le 26 février 2018